

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2019 - LABORATOIRE D'ANALYSES
PUMONTI**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Laboratoire d'analyses Pumonti été créé en 2004. Il est, en partenariat avec les services de l'Etat, au service de la santé publique en participant activement à la surveillance et à l'amélioration de l'état sanitaire des animaux d'élevage ou de compagnie, ainsi qu'à la détection des maladies des animaux sauvages.

Il participe également au contrôle sanitaire et environnemental de l'eau. Enfin, il réalise, à la demande des services de l'Etat des analyses officielles pour prévenir les risques de toxi-infection alimentaire collective.

Le budget supplémentaire du laboratoire s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	44 050,00	65 437,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	221 762,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 200 375,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	265 812,00	265 812,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-67 209,00	-67 209,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	-67 209,00	-67 209,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	198 603,00	198 603,00

I/ L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat d'exécution en 2018 de 21 387,05 €, (3 933 244,19 € en dépenses et 3 911 857,14 € en recettes), qui vient

financer le besoin en investissement. La section d'investissement se décompose comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	RAR dépenses	RAR recettes
Solde d'exécution de l'exercice précédent (001)		507 000,00		
Recettes réelles		156 446,50		
Dépenses réelles	463 072,31		221 761,24	
Total	463 072,31	663 446,50	200 374,19	
Besoin global de financement			- 21 387,50	

La section d'investissement présente un solde d'exécution excédentaire en réel de 207 374,19 €, qu'il est proposé de reprendre en 001 « solde d'exécution reporté ». Il sera entièrement utilisé au financement des restes à réaliser de la section, mais il reste un besoin global de financement de 21 387,50 €, financé par le résultat d'exécution de la section de fonctionnement.

Il n'y a donc pas lieu d'effectuer une affectation du résultat.

II/ Le budget supplémentaire

a) La section d'investissement

Les recettes de la section sont composées de 200 375 €, (reprise du solde d'exécution de l'exercice précédent), de 31 114 €, (prévision d'amortissements supplémentaires, pour un réajustement de crédits prévus au Budget Primitif 2019). Elles sont majorées par une augmentation du virement à la section d'investissement de 31 323 € pour un total de 265 812 €.

Un montant de 44 050 € est inscrit en dépenses, pour l'amortissement d'une subvention du Département de 2017, (subvention d'équipement, quote-part virée au compte de Résultat).

b) la section de fonctionnement

Il est demandé de faire une restitution de crédits - 200 000 €, au titre des rémunérations, (au regard des simulations, le Laboratoire Pumonti présenterait à l'issue de l'exercice budgétaire 2019 un excédent de 200 000 €) ; d'inscrire 130 000 €, de crédits supplémentaires, à savoir :

- 30 000 € en remplacement de fournitures de petit équipement.
- 50 000 € pour un besoin de réactifs de laboratoire, pour les six mois restant de l'année.
- 50 000 € pour assurer la sous-traitance d'analyses, afin d'honorer l'engagement envers le marché de l'ARS).

Auxquels s'ajoutent une diminution de 31 323 € du virement à la section d'investissement, et un montant de 34 114 € pour la dotation aux amortissements, (réajustement de crédits), pour un total des dépenses de – 67 209 €.

Les recettes de la section proviennent de la quote-part de la subvention d'investissement (44 050 €), évoquée supra.

De plus, la modification des recettes et des dépenses justifie la diminution d'un montant de – 111 259 €, de la subvention d'équilibre du Budget Principal de la Collectivité de Corse (CDC),

Le montant total des recettes s'élève à – 67 209 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 198 603 €.